CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18JUIN 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Objet	Approuvée
2025-06-18/09	Finances - Décision modificative n°1	OUI
2025-06-18/10	Finances – Attribution d'une aide exceptionnelle à la famille ...	OUI

Elles sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

https://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr/ccas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20250630-Del20250618-9-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

Le 18 juin 2025, à 17h00 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 11 juin 2025

Présents : A. GARZENA - P. FAURE – C. DECOT - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - S. FALCON - K. FLEURY-ALCARAZ - D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : M. CHAVANNE à P. FAURE – C. IMBERT à M. MOUNIER – M.GACON à S. FALCON

Secrétaire de la séance : Patricia FAURE

Finances – Décision modificative n°1 /09

Vu le budget primitif du CCAS adopté par délibération n°7 en date du 15 avril 2025 ;

L'assemblée délibérante est informé de la nécessité de créer une section d'investissement pour permettre le traitement comptable des prêts d'honneur - avances remboursables.

Il est donc proposé au Conseil d'administration la décision modificative suivante :

RECETTES		*DEPENSES*	
Investissement			
2744 – Prêts d'honneur	**4 000,00 €**	**2744 – Prêts d'honneur**	**4 000,00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**4 000,00 €**	**TOTAL INVESTISSEMENT**	**4 000,00 €**
TOTAL GENERAL	**4 000,00 €**	**TOTAL GENERAL**	**4 000,00 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'approuver la décision modificative n°1, présentée ci-dessus

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 30 juin 2025

Le Président,

Marc CHAVANNE

Le secrétaire de séance,

Patricia FAURE

C.C.A.S. de ST-JEAN BONNEFONDS (Loire)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264210121-20250630-Del20250618-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

Le 18 juin 2025, à 17h00 heures,
Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-Bonnefonds, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Anne GARZENA, vice-présidente.

Date de convocation : 11 juin 2025

Présents : A. GARZENA - P. FAURE – C. DECOT - S. BONNIER - M. GACON - M. MOUNIER - S. FALCON - K. FLEURY-ALCARAZ - D. DALCOL

Absents ayant donné pouvoir : M. CHAVANNE à P. FAURE – C. IMBERT à M. MOUNIER – M.GACON à S. FALCON

Secrétaire de la séance : Patricia FAURE

Finances – Attribution d'une aide exceptionnelle à la famille /10

La situation de la famille est présentée au Conseil d'administration.

Mme vit seule avec ses enfants et assume seule toutes les dépenses de santé, leur père refusant d'y participer. Un de ses enfants doit réaliser des bilans médicaux auprès d'un neuropsychologue pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée et d'aménagements scolaires.

Dans l'attente de la vente de la maison familiale que le père des enfants occupe depuis le divorce, la famille demande un soutien financier pour la prise en charge des frais de bilan qui s'élèvent à 400 €. Elle a fourni le devis du neuropsychologue.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- l'octroi d'une aide exceptionnelle de 250,00 €, qui sera versée directement à Madame

A Saint-Jean-Bonnefonds, le 30 juin 2025

Le Président,
Marc CHAVANNE

C.C.A.S. de ST-JEAN BONNEFONDS (Loire)

Le secrétaire de séance,
Patricia FAURE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification. (Article R421-1 du CJA)